

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LE PRESIDENT OU LE PROFESSEUR DE CLUB

Je soussignéagissant en qualité de Président / Professeur de l'associationautorise mon sociétaire à faire acte de candidature au CLE 29 Judo.

Signature

PALMARES SPORTIF

Notez vos 3 meilleures performances F.F.J.D.A et / ou Scolaires (UNSS) Saison N et N-1

<i>Saison</i>	<i>Cat. d'âge</i>	<i>Cat. de poids</i>	<i>Nom du Championnat</i>	<i>Résultats</i>

AVIS DU COMITE DEPARTEMENTAL OU DE LA LIGUE :

Avis détaillé du (des) conseiller(s) technique(s) :

Avis du Président de la ligue :

- Favorable
- Défavorable
- Sans Avis

CACHET DU COMITE DEPARTEMENTAL OU DE LA LIGUE



LE CENTRE LABELLISÉ D'ENTRAÎNEMENT DU FINISTÈRE (CLE 29)

Possibilité d'internat à Quimper pour les 4^{èmes} et 3^{èmes}

Le Centre Labellisé d'Entraînement du Finistère (CLE 29) est situé à Quimper. Il accueille des judokas de la catégorie benjamins/benjamines, minimes (M&F) et cadets/cadettes (*Internat possible pour les 4^{èmes} et 3^{èmes} sur Quimper*).

Le CLE 29 permet aux jeunes judokas de se perfectionner dans leur discipline en plus des cours de club. Il leur permet notamment de se préparer à intégrer le pôle espoir de Rennes (à partir de la 3^{ème}) et de bénéficier d'excellentes conditions d'entraînement.

A noter que les athlètes du CLE 29 qui souhaiteraient changer de club en fin de saison, seraient dans l'obligation de demander une autorisation écrite à leur enseignant et/ou au président de leur club, ceci afin d'éviter toute forme de recrutement.

Qui est concerné?

Tous les judokas licenciés à la FFJDA, entrant en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. A titre exceptionnel d'autres filières peuvent éventuellement être envisagées.

Quels sont les critères de sélection?

Le principal critère est le dossier scolaire. Le chef d'établissement et le responsable de la structure y attachent une attention toute particulière afin d'assurer la réussite scolaire indispensable au bon épanouissement de chacun. L'admission au Centre Labellisé d'Entraînement entraîne un parcours exemplaire. Ensuite, sur le plan sportif, bien que chaque cas soit étudié et qu'un stage de détection soit organisé, il est fort souhaitable d'avoir un niveau régional minimum (sélection pour les championnats de Ligue).

Un certificat médical de « non contre indication à la pratique du judo en compétition » est également exigé.

Comment faire acte de candidature?

Il suffit d'adresser au comité départemental du Finistère de Judo, le dossier à télécharger dans l'onglet « CLE29 » sur le site internet du C.D. 29 de Judo – <http://www.cdjudoda29.fr/> - et d'adresser une copie de ce dossier au responsable de la structure.

Vous y joindrez une photographie, les bulletins scolaires des 1^{er} et 2^{ème} trimestres, puis ensuite celui du 3^{ème} trimestre accompagné de l'avis d'orientation.

La date limite de dépôt du dossier est fixée au 8 mai 2016

**Dossier de candidature à adresser directement à Nicolas CLOTEAUX
108, rue Laennec 29710 PLONEIS**

Comment se déroule la sélection?

La sélection se déroule en 2 temps :

- Sélection à réception du dossier complet,
- **Participation à la matinée de recrutement programmée à Concarneau le lundi de la Pentecôte (lundi 16 mai 2016 de 9h00 à 12h00)**

Les autres partenaires du centre de haut niveau :

Direction Départementale ou Régionale de la Cohésion Sociale : soutien financier (achat de matériel, encadrement), soutien logistique pour la signature de convention, mise en place du suivi médical.

Le responsable technique du site d'entraînement :

L'encadrement lors des entraînements, des stages, des compétitions fédérales et scolaires, et des tournois est assuré par un enseignant titulaire du brevet d'état d'éducateur sportif 2^{ème} degré :

Nicolas CLOTEAUX, 108 Route de Laennec 29710 Ploneis Tél : 06 62 39 23 33
Email : nicolas.cloteaux@dojo-cornouaille.com

Le suivi médical, scolaire et psychologique :

Le suivi scolaire est assuré par les équipes pédagogiques des établissements en étroite collaboration avec l'encadrement sportif. Les établissements scolaires peuvent mettre en place des heures de soutien. Le suivi médical est obligatoire et comporte au moins une visite annuelle au Centre Médico Sportif de Brest (CMS) pour des tests d'effort et les bilans de santé, la première saison. Divers médecins spécialistes peuvent être consultés en cas de problèmes nécessitant des examens plus approfondis

L'établissement scolaire à Quimper :

Collège La Tourelle : Impasse Gauguin - BP 1703 – 29107 Quimper Cedex
Tel : 02 98 52 32 40
Fax : 02 98 52 32 42
Email : ce.0290320r@ac-rennes.fr